

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 852 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 852

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire ministériel n° C. 46 R. du 20 septembre 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 10 septembre 1910 concernant la levée de plein droit des mesures de sequestre mises en application par décrets des 25 avril, 15 et 25 mai 1910 relatifs à la sauvegarde des biens appartenant aux personnes se trouvant sur les territoires belge, danois, luxembourgeois, néerlandais, norvégien, polonais et tchécoslovaque. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie, après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.